

## ON NE RELANCERA PAS LE SECTEUR PAR DES BAISSSES DE PRIX !

Le Snitem a pris connaissance avec stupéfaction des 150 millions d'euros d'économies demandées au secteur des dispositifs médicaux pris en charge au titre de la liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance maladie (produits de ville, implantables, ...) dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021.

*Ce n'est pas cohérent et cela menace l'avenir d'un secteur pourtant identifié comme « stratégique » par le président de la République*

Alors que les derniers mois ont été marqués par une décroissance importante des dépenses de dispositifs médicaux, il n'aura pas fallu attendre six mois pour voir redémarrer la volonté de régulation comptable d'un secteur pourtant réellement impacté négativement par la crise Covid-19, notamment en raison d'un report massif des soins programmés.

A l'heure où la circulation du virus s'intensifie et que de nouveau son effet délétère sur les soins programmés est à redouter, **comment est-il possible d'envisager que les entreprises du secteur des dispositifs médicaux, employant près de 90 000 personnes, pourront se relancer par des baisses de prix ?**

Lors du confinement, certaines entreprises du dispositif médical étaient pratiquement à l'arrêt. D'autres, se sont mobilisées dans l'urgence participant à « l'effort de guerre ». Elles et leurs collaborateurs ont répondu à une demande brutale multipliée par 2 voire par 10 dans des conditions de rentabilité fortement dégradées.

Cette mesure est clairement en contradiction avec, d'une part, la volonté de relancer les entreprises affaiblies par la crise sanitaire et le maintien de l'emploi et, d'autre part, l'appel à relocaliser et produire en France.

*« Ce n'est pas cohérent et cela menace l'avenir d'un secteur pourtant identifié comme « stratégique » par le président de la République », s'indigne Philippe Chêne, président du Snitem.*

Le Snitem réitère sa demande de moratoire sur les baisses de prix pour laisser le temps aux entreprises d'un secteur **constitué à 90% de PME françaises**, de se remettre sur pied en 2021. Nous sommes, après ces premières annonces, très loin du compte !

### A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 480 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics.

### Contacts

Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse  
[nathalie.jarry@snitem.fr](mailto:nathalie.jarry@snitem.fr) 06 64 77 51 59

Relations presse / Agence PRPA :  
Anne Pezet – [anne.pezet@prpa.fr](mailto:anne.pezet@prpa.fr) – 01 46 99 69 60 / 06 87 59 03 88